

LE DIRÉACH L.¹, BOUDOURESQUE C.F.², BONHOMME P.³, CADIOU G.¹, OURGAUD M.², ROUANET É.¹, 2018. - **Exploitation des ressources halieutiques par la pêche artisanale dans et autour des aires marines protégées : socio-écosystème, conservation et gouvernance.** In : *Moissonner la mer. Économies, sociétés et pratiques halieutiques méditerranéennes (XV^e-XXI^e siècle)*. Buti G., Faget D., Raveux O., Rivoal S. (éds.). Karthala, Maison méditerranéenne des sciences de l'homme publ., Aix-en-Provence : 351-380.

¹GIS Posidonie, OSU Pythéas, Aix-Marseille Université, campus de Luminy, Marseille, France.

²Aix-Marseille Université et Université de Toulon, OSU Pythéas, MIO (Mediterranean Institute of Oceanography), CNRS, IRD, Campus de Luminy, Marseille, France.

³Parc national des Calanques, 141 avenue du Prado, 13008 Marseille, France.

Contact : laurence.ledireach@univ-amu.fr

Résumé¹. En Méditerranée, la pêche artisanale souffre de la diminution de la ressource, en raison de sa surexploitation. Il en résulte une diminution spectaculaire du nombre de bateaux et une diversification des 'métiers'. Le métier est la combinaison des espèces ciblées, des engins utilisés et de la période de l'année.

Les Aires Marines Protégées (AMPs) constituent non seulement un outil de protection du patrimoine naturel, mais aussi un outil au service de la pêche artisanale, grâce à 'l'effet réserve' : reconstitution des stocks d'espèces-cibles, exportation d'œufs et de larves et exportation d'adultes (*spillover*) vers les zones périphériques.

Il existe deux types d'AMPs : celles où toute forme de pêche est prohibée (*No-Take Zones* ; NTZs) et celles où la pêche artisanale est autorisée, mais fortement encadrée par des restrictions qui la rendent durable et compatible avec la protection du patrimoine naturel (*Multi-Use Management* ; MUM). Par ailleurs, la gestion MUM, dans laquelle la pêche artisanale contrôlée remplace les *top-predators* (prédateurs au sommet de la chaîne alimentaire) disparus, peut permettre aux écosystèmes d'être plus proches de l'état naturel que la gestion NTZ. De plus, la gestion MUM assume clairement le fait qu'il n'existe pas d'écosystèmes réellement naturels, mais plutôt des socio-écosystèmes, dont l'homme fait partie.

Le Parc national de Port-Cros a choisi la gestion MUM ; la pêche artisanale y est strictement régulée par la charte de la pêche ; dans ces conditions, elle est compatible avec la protection des espèces et des écosystèmes, tout en assurant aux pêcheurs un niveau de captures qui rend leur activité économiquement rentable. La réserve naturelle de Scandola (Parc naturel de Corse ; *Parcu di Corsica*), avec une gestion de type NTZ (réserve intégrale et zone tampon où seule la pêche artisanale est autorisée, bien que sans restrictions particulières), débouche sur des résultats similaires. Les AMPs (Port-Cros et Scandola en particulier) constituent de remarquables laboratoires de terrain, permettant d'expérimenter et de confronter les méthodes de gestion.

À l'épreuve de la cogestion, il existe une sorte de triangle 'pêcheur-gestionnaire-scientifique'. Dans la plupart des AMPs de Méditerranée, le partenariat est actuellement plus resserré entre gestionnaires, pêcheurs et scientifiques, au bénéfice à la fois des écosystèmes et de la ressource qu'ils produisent.

Parmi les conclusions et messages qui émergent de deux-trois décennies de suivi des espèces, des populations, des ressources et de la pêche dans les AMPs de Port-Cros et de Scandola, il en est trois qui méritent plus particulièrement d'être soulignés. **(i)** L'approche espèce par espèce, issue d'une mauvaise interprétation de la Directive Habitats de 1992, n'est plus

¹ Ce chapitre d'ouvrage ne comportait pas de résumé. Le présent résumé a été rédigé par l'un des co-auteurs, Charles-François Boudouresque.

tenable. L'avenir appartient à une approche intégrative, écosystémique ; cette approche n'est ni difficile, ni théorique ; elle est non seulement plus efficace, mais aussi moins coûteuse, que l'approche espèce par espèce. **(ii)** La gestion de type MUM, basée sur la sectorisation des usages et sur une optimisation des contraintes aux activités humaines (dont la pêche de loisir et la pêche artisanale), débouche sur la coexistence entre protection efficace du patrimoine naturel et des captures remarquables pour la pêche artisanale, à condition d'être assistée par un suivi permanent de l'effort de pêche et des captures. **(iii)** Tous les écosystèmes marins sont en fait des socio-écosystèmes, dont l'homme fait partie, avec la pêche artisanale ; sa présence peut même les rendre plus 'naturels' qu'en son absence, tout au moins en Méditerranée. La cogestion par le triangle pêcheur-gestionnaire-scientifique n'apparaît donc pas comme un pis-aller, en l'absence d'une exclusion de l'homme, mais comme le pilier de l'approche écosystémique de la gestion et de la protection de l'environnement. Le maintien des socio-écosystèmes ne constitue pas non-plus un pis-aller, mais un objectif qui peut être affiché avec fierté.